

Avortement et LGBT : qu'ont voté les députés européens LR et RN ?



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 25 mai 2019

Source [Le salon Beige] La législature du Parlement européen a été riche en votes favorables aux revendications du lobby LGBT et du lobby pro-avortement, avec plus d'une douzaine de résolutions adoptées. L'électeur français de droite aimerait donc sans doute savoir avant le 26 mai comment ont voté les députés LR et RN au cours des cinq années écoulées sur ces questions sociétales. Grâce au site votewatch.eu, Olivier Bault a passé en revue pour [Présent](#) tous ces votes :

Avortement

– Résolution du Parlement européen du 10 mars 2015 sur les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union en 2013 (rapport Tarabella)

Texte par lequel le PE « insiste sur le fait que les femmes doivent avoir le contrôle de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement ».

Les députés RN ont voté contre. Les députés LR ont voté pour.

– Résolution du Parlement européen du 14 février 2017 sur la promotion de l'égalité des genres en matière de santé mentale et de recherche clinique

Texte affirmant que le Parlement européen « est d'avis que les droits sexuels et génésiques englobent l'accès universel et ouvert à un avortement légal et sûr », « déplore que les droits sexuels et génésiques soient considérablement restreints et/ou soumis à certaines conditions dans plusieurs Etats membres de l'UE » et « estime que le nombre croissant de médecins qui refusent de réaliser des avortements dans les Etats membres constitue une nouvelle menace pour la santé et les droits des femmes ».

Les députés RN ont voté contre. Les députés LR se sont abstenus.

– Résolution du Parlement européen du 12 septembre 2017 sur la proposition de décision du Conseil portant conclusion, par l'Union européenne, de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Par ce texte, le PE « affirme résolument que le refus d'accorder des services liés aux droits et à la santé sexuelle et génésique, y compris la possibilité d'avortements sûrs et légaux, constitue une forme de violence à l'encontre des femmes et des filles » et « invite tous les Etats membres à garantir [...] un accès aisé des femmes à la planification familiale et l'ensemble des services de santé génésique et sexuelle, y compris les méthodes de contraception modernes et l'avortement sûr et légal ».

Le rapporteur Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy, du Parti socialiste français, s'est félicité, après

l'adoption de cette résolution du Parlement européen, que ce texte aille beaucoup plus loin que la convention du Conseil de l'Europe (qui n'invite pas à légaliser l'avortement) et que, après son adoption, « maintenant, on [puisse] considérer que l'avortement est un droit au niveau européen ».

Les députés RN ont voté contre. Les députés LR ont voté pour.

– Résolution du Parlement européen du 16 janvier 2019 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2017

Texte par lequel le PE déplore « qu'au sein de l'Union les femmes ne sont pas égales devant le droit à l'avortement car les politiques et les législations en vigueur diffèrent d'un Etat membre à l'autre », et réitère son appel à garantir aux femmes dans toute l'UE « l'avortement sûr et légal ».

Les députés RN ont voté contre. Les députés LR ont majoritairement voté pour sauf Nadine Morano qui a voté contre et trois députés qui se sont abstenus.

LGBT, idéologie du genre

– Résolution du Parlement européen du 1er mars 2018 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2016

Texte par lequel le PE « invite la Commission à présenter une proposition pour la reconnaissance mutuelle complète des effets de tous les documents d'état civil dans l'Union européenne, y compris en ce qui concerne la reconnaissance légale du genre, du mariage et du partenariat enregistré » (c'est-à-dire pour imposer la reconnaissance dans toute l'UE des « mariages » et unions civiles entre personnes du même sexe). En outre, par cette résolution le PE « invite la Commission à donner des orientations aux Etats membres concernant les meilleurs modèles de reconnaissance juridique de l'identité de genre en Europe ; invite les Etats membres à reconnaître le changement de sexe et à permettre l'accès à des procédures rapides, accessibles et transparentes de reconnaissance juridique de l'identité de genre sans conditions médicales telles que l'intervention chirurgicale, la stérilisation ou le consentement d'autorités psychiatriques ». Plus loin, le PE « salue l'initiative qu'a prise la Commission en incitant à la dépathologisation des identités transgenres dans la révision de la classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé ; invite la Commission à redoubler d'efforts pour empêcher que la variance de genre dans l'enfance ne devienne une nouvelle pathologie dans la classification internationale des maladies ».

Les députés RN ont voté contre. Les députés LR ont voté pour sauf Nadine Morano qui a voté contre et Brice Hortefeux qui s'est abstenu.

– Résolution du Parlement européen du 13 février 2019 sur le recul des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes dans l'Union

Par ce texte, le PE déplore « qu'aucun Etat membre ne dispense une éducation sexuelle, une éducation aux relations ou une éducation à l'égalité hommes-femmes conforme aux standards de l'Organisation mondiale de la santé pour l'éducation sexuelle et à son plan d'action pour la santé en matière de sexualité et de procréation, ce qui équivaut à un non-respect de lignes directrices internationales ; que la résistance croissante à une telle éducation est alarmante, comme l'est la stigmatisation par certains mouvements politiques des personnes qui la dispensent ou la reçoivent ».

C'est donc un appel du PE à la mise en œuvre dans toute l'UE des fameux « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe » de l'OMS qui voudraient qu'on sensibilise les enfants aux bienfaits de la masturbation dès la maternelle, à la pénétration, aux « identités de genre » et aux différentes sexualités dès l'école primaire et à la possibilité de se faire avorter dès les premières années du collège.

Les députés RN ont voté contre. Les députés LR ont voté pour.

25/05/2019 10:00